CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 4 juillet 2011

Openbare vergadering van maandag 4 juli 2011

La séance publique est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de M. Thielemans, Bourgmestre.

De openbare vergadering wordt geopend om 16 uur 30 onder voorzitterschap van de heer Thielemans, Burgemeester.

Excusés : MM. Mampaka, Vanackere et Knockaert.

Procès-verbal de la séance du 20 juin 2011

Notulen van de zitting van 20 juni 2011

M. le Bourgmestre.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 20 juin 2011 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 20 juni 2011 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

M. le Bourgmestre.- Conformément aux dispositions des articles 234, 236 et 249 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 113, 127, 129, 130, 133, 135, 139, 140, 144 et 157 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 30 juin 2011.

Overeenkomstig de bepalingen van het artikel 234 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 113, 127, 129, 130, 133,

135, 139, 140, 144 en 157 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 30 juni 2011.

M. le Bourgmestre.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 111, 112, 114 à 126, 128, 131, 132, 134, 136 à 138, 141 à 143, 145 à 156, 158 à 168 et 180 à 193 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 30 juin 2011, ainsi que les points 194 et 195 repris à l'addendum distribué sur les bancs.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 111, 112, 114 tot 126, 128, 131, 132, 134, 136 tot 138, 141 tot 143, 145 tot 156, 158 tot 168 en 180 tot 193 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 30 juni 2011, alsook met punten 194 en 195 vermeld in het addendum dat uitgedeeld werd op de banken.

- **L'urgence est admise à l'unanimité.**

Communications

M. le Bourgmestre.- Pour clôturer le premier semestre, avant les vacances d'été, j'invite les membres du Conseil communal au verre de l'amitié qui se donnera dans la salle Maximilienne au terme de cette séance.

Questions d'actualité

Actualiteitsvraag :

van dhr. Erens betreffende het project « Just under the Sky » versus « Neo ». Die vraag zal met de vraag van mevrouw Nagy over de toekomst van de Godin Site behandeld worden.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de Burgemeester, ik zou graag twee actualiteitsvragen willen stellen. De eerste betreft het NEO-project en de tweede betreft de voetbalweek in september. Ik weet dat de laatste, strikt genomen, geen actualiteitsvraag is, maar dit is de laatste vergadering vóór september. Mochten er daarvoor dan nog zaken moeten worden voorbereid, zou ik dat vandaag graag vernemen.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur le point 2 relatif à l'Agenda 21 (rapport 2010 d'évaluation des actions de développement durable). Je souligne l'intérêt de cet Agenda 21 (dans le cadre de la réduction des émissions à effet de serre et des objectifs de la charte d'Aalborg à laquelle la Ville a souscrit), mais aussi de l'évaluation de son application. Il est en effet rare que des politiques mises en œuvre par les autorités publiques fassent l'objet d'une telle évaluation. Je vous félicite donc pour cette démarche.

Comme nous l'avions souligné en octobre 2010 lors de l'approbation de l'Agenda 21, ce dernier n'implique pas suffisamment les habitants de la Ville. Le concours de participation citoyenne que vous avez organisé nous renseignera sur l'intérêt que suscite un tel programme parmi nos concitoyens.

Les schémas d'évaluation de l'Agenda 21 présentent les 5 objectifs phares et une part des 154 actions. Une question méthodologique se pose, puisque toutes les actions sont mises sur le même pied. Il est donc impossible d'identifier celles qui ont le plus d'impact sur les objectifs de l'Agenda 21.

Les indicateurs posent également problème. Ainsi, le fait que 49 agents ont été sensibilisés au développement durable, sur les 6.000 que compte la Ville, peut paraître dérisoire. Mais, en réalité, ces agents occupent peut-être des postes stratégiques. La présentation des indicateurs ne permet pas une lecture totalement pertinente. Il en va de même de la flotte automobile de la Ville : on évoque sa réduction, mais sans la chiffrer précisément.

Mes remarques se veulent constructives. J'aborderai quelques objectifs qui me tiennent particulièrement à cœur.

L'objectif 2 prévoit la présence de zones vertes sur le territoire de la Ville. Un inventaire serait en cours. Quand sera-t-il terminé ? Sera-t-il rendu public ? Quels sont ses objectifs ?

Un autre objectif visé est l'augmentation de la biodiversité. Le groupe Ecolo ne peut que s'en réjouir. Il apparaît que 4,7 hectares de terrain sont destinés à rencontrer cet objectif. Où sont-il situés ? Comment la biodiversité est-elle intégrée dans la gestion des espaces verts publics ?

En ce qui concerne la consommation d'énergie, la mise en œuvre de la cogénération ne figure pas dans les tableaux. Pourquoi ?

Quant à l'action 2.4.3, la Région produit plus de 800.000 tonnes de déchets de construction, dont une bonne part à Bruxelles. Aucun suivi n'est prévu et aucune mesure n'a été prise pour réduire l'impact de ces déchets sur l'environnement.

J'encourage le Collège à progresser dans la labellisation des événements. Les fiches évoquent l'utilisation de gobelets recyclables et la réduction des dépenses énergétiques pour les Plaisirs d'Hiver. Cette action pourrait être davantage encouragée. Selon moi, des objectifs devraient être fixés pour tous les événements et leurs impacts devraient être étudiés, notamment en matière de mobilité.

L'objectif 3 (développement urbain harmonieux) soulève la question de l'utilisation des vélos et du nombre de kilomètres parcourus par les travailleurs de la Ville. Tels que présentés, les chiffres ne nous permettent pas d'évaluer la progression d'un mode de transport par rapport à un autre. La Ville a annoncé l'achat de nombreux vélos. Mais ces vélos sont-ils utilisés et entretenus ? Quelle est la part des vélos dans les déplacements effectués par les travailleurs de la Ville ?

Le point 3.26 sur la vitesse commerciale identifie 100 « points noirs » pour les véhicules de la STIB, en 2006. L'Agenda 21 identifie 4 points résolus en 2010. J'ose espérer qu'entre 2006 et 2010, d'autres ont été réglés... Mais cela n'apparaît pas dans les tableaux. Pour rappel, ces « points noirs » coûtent à la STIB et aux contribuables.

La difficulté de l'évaluation apparaît également à l'action 3.26. En effet, elle nous indique que la zone 30 est réalisée, alors que beaucoup de questions restent en suspens. Il nous manque des indicateurs plus fins pour évaluer le succès d'une telle mesure.

En matière de cohésion sociale et d'intégration des personnes handicapées dans l'administration, il ressort que 28 agents handicapés sont occupés par les services de la Ville. S'agit-il de nouveaux agents recrutés en 2010 ? De quelle nature est leur handicap ? La Ville s'est-elle fixé des objectifs dans ce domaine ?

Quant aux toitures vertes, j'avais interrogé l'échevin sur les surfaces pour lesquelles un permis de verdurisation avait été délivré. Il m'avait répondu que les données de ce type ne faisaient l'objet d'aucune collecte. Je le regrette, car cela nous aurait permis d'en calculer l'évolution.

M. le Bourgmestre.- Vous ne recevrez pas réponse à toutes vos questions aujourd'hui, car des analyses plus fines doivent encore être réalisées.

Lors de la délibération du 18 octobre 2010 approuvant la nouvelle présentation de l'Agenda 21 de la Ville, vous avez chargé le Collège de mener une évaluation permanente dudit Agenda et de publier un rapport annuel d'évaluation des actions de développement durable. Le rapport qui vous a été remis permet de traduire concrètement les indicateurs de résultat pour chaque action.

Sur le plan méthodologique, la structure du rapport 2010 est semblable à celle de l'Agenda 21. L'ordre des actions évaluées respecte l'enchaînement des objectifs et des domaines d'action déjà présents dans l'Agenda 21. Le rapport 2010 présente les résultats obtenus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010 pour chacune des actions dont l'évaluation était prévue au plus tard en janvier/février 2011. Les actions dont l'évaluation était prévue à une date ultérieure (dans le courant de 2011 ou de 2012) ont été exclues du processus d'évaluation 2010. Pour les résultats inférieurs aux prévisions, une explication a été fournie par les services qui pilotent les actions concernées.

Dans certains cas, l'indisponibilité des données 2010 au moment de la rédaction du rapport n'a pas permis d'effectuer ladite évaluation. Ces données seront intégrées au prochain rapport.

Sur les 154 actions de l'Agenda 21 local au 31 décembre 2010, 126 ont été évaluées, soit près de 82 %. Le degré d'atteinte des résultats attendus est variable d'un objectif à l'autre, ou d'une action à l'autre. Globalement, toutefois, la tendance qui se dégage des chiffres est très encourageante, puisque près de 60 % des actions évaluées ont obtenu des résultats supérieurs à 60 %. Les 14 % d'actions dont les résultats sont inférieurs à 20 % couvrent partiellement une réalité différente. Ainsi ont été intégrées dans cette catégorie des actions dont le lancement a été retardé pour des raisons techniques internes ou externes, et finalement reporté à 2011.

De ce premier exercice, nous devons retenir la volonté réelle de la Ville de soumettre l'ensemble du plan d'action de l'Agenda 21 à une évaluation annuelle transparente et objectivée par des indicateurs standard. La Ville et le CPAS de Bruxelles soulignent qu'ils ont construit ces mécanismes de suivi et d'évaluation en l'absence de tout cadre de référence harmonisé à l'échelon régional ou fédéral. Nous avons d'ailleurs interpellé Mme Huytebroeck pour que soient réellement objectivés les critères et mesures, le but étant de permettre les comparaisons entre les uns et les autres. La méthode actuelle pourrait être optimisée si des indicateurs de développement durable applicables à l'ensemble des pouvoirs locaux étaient proposés. La Ville et le CPAS de Bruxelles continueront à solliciter la création d'outils de référence harmonisés permettant de comparer l'efficacité des actions et des projets menés.

En matière de participation citoyenne, nous avons reçu 20 projets à la date d'échéance des candidatures (fin du mois de juin). Le jury délibérera et je vous présenterai les résultats en septembre.

Je propose à Mme Nagy que les échevins interpellés lui répondent par écrit sur les points qui les concernent.

Mme Nagy.- J'accepte cette proposition.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Coomans de Brachène.

M. Coomans de Brachène.- Je souhaiterais intervenir sur le point 3 (sécurisation des sociétés immobilières de service public). Il s'agit bien de remettre en conformité des sites qui ne le sont plus, parfois depuis des années. Je soutiens donc cette démarche.

M. le Bourgmestre.- Il s'agit en l'occurrence des subsides d'investissement financés par la Région bruxelloise, et qui sont récurrents. Ils permettent de financer des projets d'amélioration des accès aux bâtiments, etc. Ils sont négociés par les sociétés de logements sociaux. Je citerai quelques exemples : pour le complexe La Cambre, installation d'un système de contrôle d'accès sur les 3 portes d'entrée (11.130 €) ; aux Brigittines, pose de grilles de défense devant les fenêtres des logements donnant sur les cursives (42.400 €) ; remplacements de portes d'entrée ou de serrures, etc.

M. Coomans de Brachène.- Des sites ne sont plus aux normes depuis de longues années. Il est donc prioritaire d'agir en la matière.

M. le Bourgmestre.- La Ville a levé des fonds particuliers pour réaliser les travaux que vous évoquez. Les sociétés de logements connaissent le montant qui leur sera alloué dans ce cadre. Elles peuvent donc commencer les travaux qui s'imposent.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

- Accord de la section.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de voorzitter, wij hebben op onze banken een uitnodiging gevonden voor de bijwoning van het Te Deum in de Sint-Michielskathedraal en ik heb daar een vraag bij. Ik weet niet goed tot wie ik mij hiervoor moet richten. Ik ga ervan uit dat dit valt onder de bevoegdheid van mevrouw Hariche.

Ik vraag mij af waarom wij als gemeenteraadsleden worden uitgenodigd op een religieus feest waar we eigenlijk niet veel mee te maken hebben. Waarom wordt er op kosten van de gemeente een uitnodiging verstuurd?

De Burgemeester.- Mevrouw Ampe, ik begrijp niet goed waarom u zich hiervoor richt tot mevrouw Hariche.

Mevrouw Ampe.- Ik weet niet goed aan wie ik die vraag moet stellen.

De Burgemeester.- Die uitnodiging komt van de Federale Overheidsdienst Binnenlandse Zaken.

Mevrouw Ampe.- Er zijn toch steden en gemeenten die daar geen gevolg aan geven. Ik vraag me dus af waarom de stad Brussel dat wel doet.

De Burgemeester.- Mevrouw Ampe, ik doe dat ook niet zelf. Wij worden door Binnenlandse Zaken gewoon uitgenodigd en iedereen is vrij om daar al dan niet een gevolg aan te geven, naargelang van zijn of haar filosofische of religieuze overtuiging.

Mevrouw Ampe.- Ja, maar wij betalen dat wel.

De Burgemeester.- We subsidiëren ook alle kerkfabrieken!

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Jellab.

Mme Jellab.- Je souhaiterais intervenir sur le point 118 (projets d'établissement de l'athénée Léon Lepage et de l'athénée Émile Bockstael). Par ce projet, les examens de passage seront supprimés pour les années 1, 2, 3 et 5 du secondaire. L'idée est que l'élève en difficulté devra souscrire à un contrat pour l'année suivante, par lequel il s'engagera à suivre des cours de remédiation de manière assidue. Sans cela, le conseil de classe pourra exiger son redoublemement. Les lacunes scolaires doivent, en effet, être identifiées le plus tôt possible et des réponses radicales doivent y être apportées. Il ne faut pas laisser l'élève sombrer dans la peur de l'échec et du découragement. La moitié de nos jeunes n'aiment pas l'école, et pour cause : elle est devenue synonyme d'échec, de décrochage, de redoublement. Des études ont montré que le redoublement était inefficace et inhibiteur, de nature à briser l'enthousiasme de l'élève ; il est facteur de marginalisation et de désintégration sociale.

Mais par qui ces cours de remédiation seront-ils donnés ? Les professeurs seront-ils encore davantage surchargés ou de nouveaux enseignants seront-ils engagés ? L'échevine envisage-t-elle plutôt un tutorat par des élèves plus âgés ? Nous devons également éviter que des cours de remédiation soient donnés pendant le temps de

midi, dans la précipitation. Il est impératif que ces heures de remédiation soient gratuites. J'entends évoquer un tarif de 25 € pour quatre heures de remédiation. Des budgets seront-ils alloués à ce projet ? Le taux d'échec en première année du secondaire est dramatiquement élevé. Si l'ambition de ce projet est de donner sa chance à chaque enfant, de ne pas garantir le succès seulement aux meilleurs et de démocratiser l'enseignement, nous l'appuierons. Mais nous serons attentifs à ce que les moyens nécessaires soient déployés pour que ce projet permette la réussite de tous les enfants.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- Je souhaiterais intervenir sur le même point. Ce projet particulier lancé à l'athénée Lepage et à l'athénée Bockstael pourrait être intéressant. Toutefois, il manque de clarté. Par exemple, aucune explication n'est donnée à l'augmentation des échecs aux examens de passage. Qu'appelez-vous « difficulté scolaire mineure » ? Une pondération sera-t-elle appliquée en fonction des matières où il y a eu échec ? Dans le premier degré, la remédiation existe déjà. Il s'agirait donc d'une « remédiation de la remédiation » ? Dans ce cas, avec quels moyens et à quel moment de la journée ? La réussite avec restriction et contrat pédagogique est-elle légale ? Comment juger de la participation de l'élève ou de la valeur des raisons invoquées par celui-ci pour ne pas participer activement à la remédiation ? En cas d'échecs répétés dans les mêmes branches au cours de l'année suivante, le manque éventuel de participation active et assidue à ces activités sans motif valable sera considéré comme un facteur aggravant par le conseil de classe. Quelle décision sera-t-elle prise en pareil cas : le redoublement ? Quels sont les seuils ? Quel est le nombre d'heures admises ? Rien de tout cela n'est précisé dans le projet. En outre, les décisions varieront en fonction des écoles, des équipes et des inspecteurs.

Où trouverez-vous les enseignants pour organiser ces remédiations et selon quels horaires ? Comment contrôler et gérer cette nouvelle procédure en cas de recours ? Votre but est de ne pas perdre de temps et de lancer ce projet dès septembre. Nous pouvons vous suivre sur le principe général du projet, mais il ne nous semble pas suffisamment abouti ni précis.

La ghettoïsation résultant du dernier décret « inscriptions » ne fera qu'aggraver l'échec scolaire.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Hariche.

Mme Hariche, échevine.- Ce projet est le résultat d'un travail mené depuis plus d'un an et demi par les directions d'établissement d'enseignement général, notamment, sur les réponses à apporter au nombre croissant d'échecs dans l'enseignement secondaire. Nous sommes partis du constat que le nombre d'examens de passage était en nette augmentation et que ces derniers ne favorisaient pas la réussite scolaire. Ce groupe de travail s'est fixé une série d'objectifs : un meilleur suivi des résultats de l'élève, plus de temps accordé à l'élève pour résorber ses retards, un accompagnement dans sa remise à niveau, sa responsabilisation. Les chefs d'établissement ont soumis une série de propositions, dont la création de fiches qui permettront de mieux suivre le parcours des élèves, y compris en cas de changement d'école. Elles garantiront également plus d'égalité et de transparence au sein d'un même établissement. Des règles devront, bien entendu, être fixées par le conseil de classe et respectées par tous dans un même établissement. Elles pourront varier d'une école à l'autre, raison pour laquelle nous avons souhaité deux projets pilotes dans des établissements différents. Les recours devront être introduits devant le conseil de classe, lequel devra appliquer les règles qu'il se sera fixées. Le contrat prévoira clairement un investissement minimum obligatoire pour accéder à l'année suivante et cela moyennant la réussite de l'examen dans la matière concernée. Outre la remédiation, des dispositifs d'accompagnement seront proposés en dehors des heures scolaires, soit payants soit gratuits. Des travaux d'été pourront être exigés, mais de manière limitée et à l'appréciation du conseil de classe. Le groupe de travail a également envisagé la création d'une plateforme de mutualisation des exercices destinés aux élèves ; elle permettra à ceux-ci de travailler à domicile. C'est le conseil de classe qui décidera des seuils de réussite, lesquels varieront selon la filière suivie. Les échecs en dernière année du secondaire sont également en augmentation. Nous devons donc trouver des solutions en amont, dès la cinquième. Dès le 15 septembre, des séances de

remédiation obligatoires seront proposées. La remédiation dans le premier degré existe effectivement, mais elle n'est pas organisée de manière structurelle et est facultative. Or nous constatons que ce sont les élèves qui connaissent le plus de difficultés qui s'y soustraient, raison pour laquelle nous les avons rendues obligatoires. J'insiste sur les limites du système actuel, où l'examen de passage génère beaucoup de frustration, compte tenu du nombre élevé d'échecs. Les deux établissements pilotes se sont portés volontaires pour mener cette expérience. Le rapport n'est pas circonstancié, car il appartiendra aux conseils de classe de fixer les conditions de la remédiation ; en outre, les équipes seront constituées au 1er septembre.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Jellab.

Mme Jellab.- Je reviens sur le coût des classes de remédiation. Dans le premier degré, elles sont gratuites, mais dès la troisième année, elles deviennent payantes. Vous ne pouvez pas obliger des élèves à suivre des cours qu'ils devront payer ! Et qu'en est-il du budget alloué à ce projet ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- Au risque de vous étonner, nous soutiendrons votre projet, dans la mesure où vous rendez la remédiation obligatoire et vous la structurez. En outre, le projet vise à aider l'enfant, à le forcer à étudier, et non à réduire nos exigences en matière de succès scolaire. Nous soutiendrons donc cette expérience, mais à la condition qu'elle soit évaluée, et qu'elle ne soit pas imposée à l'ensemble des établissements. En effet, la spécificité du réseau de la Ville de Bruxelles est qu'il développe une pédagogie propre adaptée à chaque établissement.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Hariche.

Mme Hariche, échevine.- Je remercie le groupe MR pour son soutien. J'en viens à la question des coûts soulevée par Mme Jellab.

La remédiation existe à tous les niveaux. Nous avons demandé aux établissements de consacrer prioritairement à la remédiation les moyens libérés dans le cadre du passage au type 1. Des associations de parents proposent également des classes de

remédiation gratuites. Je suivrai attentivement l'avancement de ce projet et lui allouerai, si nécessaire les moyens supplémentaires qui se révéleront nécessaires. Madame Lemesre, un comité d'accompagnement a été constitué. Il compte des pédagogues, des membres de l'inspection et des représentants des organisations syndicales. Il sera chargé d'évaluer les besoins financiers éventuels ; le cas échéant, un budget supplémentaire sera inscrit pour l'exercice 2012.

Dossiers de M. l'échevin Close

- Accord de la section.

M. le Bourgmestre.- La parole est M. Coomans de Brachène.

M. Coomans de Brachène.- Je souhaiterais intervenir sur le point 12 (octroi d'une subvention de 12.500 € pour l'événement PIAS Nites. Pourquoi nous soumettre ce point aujourd'hui, alors que l'événement a eu lieu en mars ? Cette asbl a été constituée à la fin du mois de décembre. Sans remettre en cause cette manifestation, il s'agissait d'un événement commercial. En quoi la Ville devait-elle intervenir financièrement ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Close.

M. Close, échevin.- La Ville intervient dans tous les festivals, y compris Couleur Café, comme le font la Région bruxelloise et la Communauté française. Mais la question reste ouverte : faut-il subsidier les festivals payants ?

En l'occurrence, cet événement se déroule en février/mars, une période relativement pauvre en festivals. En outre, notre volonté est de soutenir le label PIAS, le plus grand label indépendant au monde, et qui est bruxellois. Il tente de diversifier son offre au travers de festivals. Nous envisageons de jumeler certains événements avec le Summer Festival. PIAS possède des bureaux à Londres et à Paris, ce qui nous permet de diffuser une image positive de notre Ville.

M. Coomans de Brachène.- C'est donc la Ville qui a demandé que soit créée une asbl à cette fin ?

M. Close, échevin.- Tous les festivals sont subsidiés par le biais d'asbl. En l'espèce, les comptes sont parfaitement clairs.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

De heer De Lille.- Mijnheer de burgemeester, ik heb een vraag bij punt 14 betreffende De Schildknaapstraat, 48-52. Het gaat om de erfpacht van Dexia en de verkoop van het gebouw aan Dexia.

Ik ga ervan uit dat het hier gaat over het Vanderborght-gebouw. Ik zie in de documenten dat het de bedoeling is om daar een bank en bureaus in te huisvesten. Het gebouw is lange tijd bestemd geweest om er de kunstcollecties, onder meer van de voorloper van Dexia, in onder te brengen en daarnaast hebben er nog andere evenementen plaatsgevonden. Het heeft lange tijd een culturele invulling gekregen en de inrichting van het gebouw is daar eigenlijk ook volledig op afgestemd. Het is dan ook het perfecte gebouw om er kunstcollecties in onder te brengen. Dat zou nu echter verloren gaan door er een bank en kantoren in te vestigen. Wat is de positie van de stad daarover? Kan dat zo maar, want volgens mijn informatie was het ook ingekleurd als een gebouw dat een openbare functie moet hebben, of toch een functie die ten goede komt aan de gemeenschap. Een bank en kantoren lijken mij niet onder die noemer te vallen.

Lopen we niet het risico op die manier een interessant gebouw te verliezen, want uiteindelijk….

De Burgemeester.- Mijnheer De Lille, opgepast, ik vrees dat we niet op dezelfde golflengte zitten. Dit dossier heeft te maken met het deel naast het Vanderborght-gebouw, waarin nu al een bank is gevestigd. Die bank blijft, maar het gebouw wordt nu aangekocht.

De heer De Lille.- Ik heb mij wellicht vergist omdat er hier sprake was van een erfpacht .

De Burgemeester.- Dat is ook zo, maar er zijn twee afzonderlijke erfpachten.

De heer De Lille.- Sorry, dan heb ik niets gevraagd.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Plusieurs bâtiments sont visés (au n° 48 et au n° 50). Je souhaiterais avoir des explications sur cette opération. Pourquoi la Ville a-t-elle changé d'option ?

M. le Bourgmestre.- Nous sommes intéressés par le Dexia Art Center. L'opération comporte deux volets : d'une part, la vente de l'immeuble sis rue de l'Écuyer 48 à Dexia Banque et, d'autre part, le rachat pour cause d'utilité publique du restant du bail emphytéotique de l'immeuble sis rue de l'Écuyer 50 au prix de la soulte annoncée.

De heer De Lille.- Mag ik dan vragen wat er met het gebouw zal gebeuren? Heeft de stad Brussel er al plannen voor?

De Burgemeester.- Wij willen er opnieuw kunst in onderbrengen, maar we moesten eerst het gebouw in eigendom hebben. Het College is op dit ogenblik aan het onderhandelen met De Munt en met het Instrumentenmuseum. We zouden er een buitengewoon project van kunnen maken.

De heer Erens.- Mijnheer de burgemeester, ik heb nog een vraagje over hetzelfde punt. Is er eventueel nog een kans dat het HIB, dat ernaast gelegen is en met het oog op de uitbreidingsplannen ook een oogje had op dat gebouw, alsnog zou kunnen uitbreiden? Het gaat hier toch om een zaak van openbaar nut, namelijk onderwijs. Maakt de school nog kans om een deel van het gebouw in gebruik te kunnen nemen?

De Burgemeester.- Ze kunnen zich altijd richten tot de bank, maar wat ons betreft bestaat die mogelijkheid niet. Wij hebben gekozen voor cultuur.

Dossiers de M. l'échevin Ceux

- Accord de la section

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Coomans de Brachène.

M. Coomans de Brachène.- Je souhaiterais intervenir sur le point 126 (réaménagement de la rue Neuve). Effectivement, la rue Neuve mérite toute notre attention et son état actuel exige que l'on s'interroge sur la qualité des travaux effectués il y a quelques années à peine... Des projets sont-ils à l'étude ou s'agit-il de valider la pose d'une toiture, comme cela a été proposé par plusieurs associations bruxelloises ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- La rue Neuve mérite effectivement toute notre attention. Notamment, son revêtement a été fortement abîmé et doit être renouvelé. La Région et le Collège souhaitent soutenir fermement le commerce dans le centre-ville. Dans ce cadre, il a été proposé de couvrir la rue Neuve. Nous avons donc décidé de lancer un concours d'idées sur cette question, dont le cahier des charges a été élaboré avec l'aide du bouwmaster de la Ville, M. Bastin. Ce dernier assurera d'ailleurs la présidence de ce concours. Nous étudierons ensuite les projets soumis et trois prix récompenseront les lauréats. Rien ne dit, donc, qu'un projet de couverture de la rue Neuve nous soit soumis.

M. Coomans de Brachène.- J'espère qu'il ne s'agit pas d'un simple effet d'annonce, à un an des élections. Un concours d'idées me paraît très vague. Un véritable appel à projets devra ensuite être lancé. Comment envisagez-vous de procéder pour évaluer l'intérêt des idées proposées ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Ce que nous avons voulu, c'est organiser un concours d'idées. Ensuite, les propositions retenues seront traduites dans un cahier des charges menant à un véritable appel à projets. Cette démarche nous a semblé plus créative et innovante que le recours à un bureau d'architectes.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Coomans de Brachène.

M. Coomans de Brachène.- Je souhaiterais également intervenir sur le point 133 (fabrication à l'identique de quatre chaises de style Louis XIV). Le style Louis XIV figure parmi les styles les plus souvent reproduits. Dans le quartier des Marolles, voire au Mont de Piété, vous trouverez de telles chaises pour moins de 500 €. Un montant de 32.500 € pour quatre chaises me semble donc exagéré.

M. le Bourgmestre.- Elles seront sans doute plaquées d'or.

M. Coomans de Brachène.- Je l'espère !

M. Ceux, échevin.- Ce montant couvre le travail des artisans.

M. Coomans de Brachène.- Le point 194 vient d'être déposé sur nos bancs.

Donc, à 17h10, un point nous est soumis, dont le cahier des charges est à consulter au secrétariat des assemblées...

M. le Bourgmestre.- Ce point ne vise qu'un élément du dossier.

M. Ceux, échevin.- Effectivement, le cahier des charges n'a pas été modifié. Nous avions simplement omis d'y intégrer les clauses sociales, lesquelles sont obligatoires pour l'obtention des subsides. Notre demande est purement technique et vise à gagner du temps, compte tenu de l'échéance toute proche du permis. Les deux mois ainsi gagnés nous seront précieux.

M. Coomans de Brachène.- Je comprends, mais l'on évoque déjà un montant de 2,6 millions €. Le supplément de 750.000 € demandé sera-t-il entièrement couvert par la Région ?

M. Ceux, échevin.- Il sera subsidié à 80 %. Ce point a déjà été voté par ce Conseil et votre groupe l'avait approuvé.

Dossiers de Mme l'échevine Lalieux

- Accord de la section

Dossiers de Mme l'échevine Noël

- Accord de la section

Dossiers de M. l'échevin El Ktibi

- Accord de la section

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- Je souhaiterais intervenir sur les nouvelles conventions Decaux, ce fameux mille-feuilles qui tourne rarement à l'avantage des pouvoirs publics...

M. le Bourgmestre.- Pour une fois que nous adoptons une attitude libérale !

Mme Lemesre.- Ce n'est pas une attitude libérale que de donner la crème au privé et un mauvais service au public. Nous allons examiner la convention Villo et celle qui est censée mettre de l'ordre dans le fouillis des avenants.

La convention Villo! annonce une explosion de la publicité sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Je ne conteste pas le principe de Villo, mais il semble que nous le payions très cher en termes d'occupation publicitaire de l'espace public. L'article 1 prévoit que sur les 60 stations Villo, 35 sont des stations publicitaires. Pour les autres, il est prévu, en compensation, 70 dispositifs publicitaires de 2m² et 14 de 8 m², soit 10 dispositifs double face et quatre simple face. Ces affichages encombrent l'espace public, en échange d'un service qui reste peu performant, s'agissant notamment de la remontée des vélos du bas vers le haut de la ville. En effet, les stations du bas de la Ville sont presque toujours saturées et celles du haut sont souvent vides.

L'article 3 prévoit que les montants HTVA passeront de 130.000 à 178.200 €. Pourquoi une telle majoration ? Les frais d'enlèvement et de repose des stations sont également majorés, ainsi que les frais liés à leur déplacement. Pourquoi ? Je vous engage à revoir cette convention. J'aimerais que ce point soit reporté pour permettre un examen plus approfondi du dossier.

Le point 22 vise tous les dispositifs « fantômes » datant de la convention de 1982. J'estime leur nombre à une centaine, alors que la Ville l'évalue à septante...

L'article 2 prévoit que « par la signature de la présente convention, la Ville et Decaux renoncent réciproquement à toute prétention ». En d'autres termes, la Ville efface le manque à gagner des dix dernières années pendant lesquelles des supports publicitaires ont été exploités sans redevance. Nous ne voterons donc pas cette énième couche du mille-feuilles Decaux.

De Burgemeester.- Het woord is aan mevrouw Ampe.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de burgemeester, ik sluit mij volledig aan bij de uiteenzetting van mevrouw Lemesre. U probeert met deze overeenkomst een probleem op te lossen, maar u creëert daar alleen een nieuw probleem mee want de stad Brussel zou eigenlijk naar Justitie moeten trekken om het geld terug te vorderen dat ze heeft ontlopen door het feit dat JC Decaux op verschillende panelen reclame heeft gevoerd en er geen taks voor heeft betaald.

Door artikel 2 van deze overeenkomst zegt de stad eigenlijk dat ze, en ook de andere partijen, afzien van om het even welke eis ten aanzien van de andere partijen. Ik vind dat een beetje vreemd, vooral omdat er ook nog andere spelers zijn, concurrenten die door de hele zaak rond de spookpanelen benadeeld zijn geweest. Dat de stad Brussel in deze zaak partij gaat kiezen voor een private onderneming lijkt mij toch een beetje te ver gaan. Om te voorkomen dat de indruk ontstaat dat de stad Brussel partij kiest voor een bepaalde private onderneming in het nadeel van een andere private onderneming zou het volgens mij beter zijn deze overeenkomst te herschrijven.

De Burgemeester.- Het woord is aan de heer De Lille.

De heer De Lille.- Mijnheer de burgemeester, ik heb een opmerking over hetzelfde punt, maar wil toch al aankondigen dat ik mij bij de stemming over Villo zal onthouden omdat ik dat dossier op het gewestelijke niveau van nabij volg.

Ter informatie zou ik willen meegeven dat sommigen hier verwezen hebben naar het weinig performante karakter van het systeem, maar dat dit niet klopt. Ik vestig er tevens de aandacht op dat de klachten die er in het verleden waren in vrije val zijn gekomen sinds men ook ’s nachts aan een herverdeling van de fietsen doet. Dat probleem is dus voor een groot deel opgelost, behalve in de piekuren, maar daar kunnen we niet veel aan verhelpen omdat de wagens met de fietsen dan zelf vastzitten in het verkeer.

Om dat te bewijzen kan ik eigenlijk alleen maar verwijzen naar de stijging van het aantal abonnees. Eind vorig jaar waren er 20.000 abonnees. Daarbij waren er heel wat mensen die een gratis abonnement tot het einde van het jaar hadden gekregen. In het begin van dit jaar hebben we een lichte daling van het aantal abonnees vastgesteld, maar nadien opnieuw een sterke stijging zodat we nu al meer dan 25.000 abonnees hebben. Als de dienstverlening zo slecht zou zijn als hier wordt beweerd, dan zouden al die mensen geen 30 euro abonnementsgeld betalen voor een systeem dat niet werkt.

Volgens mij kwamen de diverse verklaringen daarover neer op een beetje sfeerzetting, maar waren ze niet gebaseerd op de realiteit.

Mijn onthouding bij dit punt heeft dus niets te maken met de inhoud.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Coomans de Brachène.

M. Coomans de Brachène.- Je n'ai pas de mots assez durs pour qualifier ce genre de convention ! Decaux a obtenu le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière. C'est un scandale ! Il faut n'avoir jamais utilisé le système Villo pour accepter de signer une telle convention et ignorer l'incompétence de Decaux dans ce dossier. Cela dépasse l'entendement. Je reste un utilisateur du système Villo, mais seulement quand cela est encore possible. La station située en face du Parlement bruxellois est constamment saturée dès 15-16 heures lorsqu'il fait beau. C'est une catastrophe ! Il est impossible d'y déposer son vélo. L'utilisateur doit se rendre à la place Fontainas ou à la Bourse, voire plus loin encore. Ce n'est pas normal ! L'attitude de la société Decaux est scandaleuse, qui demande une extension d'un contrat alors qu'elle ne remplit pas ses obligations. Beaucoup de stations Villo sont fermées depuis plusieurs mois, mais les publicités, elles, restent bien présentes. Pour nous duper, la société Decaux est championne. Il est temps de resserrer la vis à l'égard de Decaux.

La présente convention se veut tripartite. Il nous a été dit, ici-même, que la Ville ne l'avait pas encore signée. Depuis lors, il semble qu'elle ait bel et bien signé un protocole d'accord. Selon moi, la Ville, au titre de cosignataire de ladite convention, doit faire valoir ses intérêts et ceux des citoyens qui souhaitent se déplacer à vélo à Bruxelles. Pour les touristes, le problème ne se pose pas, mais pour celui qui souhaite utiliser le vélo au quotidien, comme un réel moyen de transport alternatif, la mission est impossible avec Villo. Je vous demande de faire en sorte que le système Villo respecte la convention en vigueur avant de signer un nouvel avenant. Et de faire appel à des gens qui connaissent bien le réseau Villo.

De Burgemeester.- Het woord is aan de heer De Lille.

De heer De Lille.- Mijnheer de burgemeester, dit systeem is voor heel wat kritiek vatbaar, maar men mag toch niet vervallen in een vorm van populisme. Er wordt beweerd dat de reclame wel overal werkt, maar de fietsen niet. Misschien zitten we hier op de verkeerde plaats, maar de plaatsing van de reclame – de heer Coomans

heeft daar in het Brussels parlement al vragen over gesteld – heeft achterstand vergeleken met het aantal reclameplaatsen dat mogelijk is gelet op het aantal fietsen. Dat betekent dus dat er voorzien is in meer fietsen dan reclame.
Men moet hier in de gemeenteraad echter niet het tegendeel komen verklaren. MR-leden hebben mij in het Brussels parlement daarover al ondervraagd en ze weten bijgevolg hoe een en ander in elkaar zit. Ik vind hun houding dan ook populistisch en niet correct. Men kan opmerkingen hebben over de wijze waarop het systeem werkt, maar men moet geen zaken komen vertellen die niet stroken met de waarheid.
M. le Bourgmestre.- La parole est à M. El Ktibi.
M. El Ktibi, échevin.- Ce dossier est complexe. J'ai été interpellé à plusieurs reprises sur ce sujet et j'ai toujours tenté de répondre le plus précisément possible, sur la base des éléments d'information dont je disposais. Bien que les mêmes questions me soient régulièrement posées, je répondrai le plus précisément possible aux différents intervenants.
Mme Lemesre évoque un « mille-feuilles ». Il est exact que nos relations avec la société Decaux ont été mouvementées et que nous sommes passés par différentes conventions, lesquelles remontent à une époque où la majorité actuelle n'était pas en place.
Voici quelques éléments relatifs à la convention de 1999 (et de ses avenants de 2004, 2006 et 2009) qui nous lie jusqu'en 2014.
L'article 1er prévoit que le nombre d'affichages pouvant être placés en voirie sur le territoire de la Ville et permettant le déroulement triphasé d'affiches publicitaires ne peut excéder 130 unités. Ainsi, le nombre total d'espaces publicitaires disponibles pour Decaux, tous mobiliers confondus, sur le territoire de la Ville sera de 1.070 unités. Parmi ceux-ci, 390 (3 x 130) concernent des afficheurs triphasés. Tels sont les termes de la convention en vigueur actuellement, que nous avons appelée « convention de clarification ».
J'en viens à l'avenant. Le projet Villo fonctionne. Il répond à une demande et rencontre un franc succès, malgré quelques problèmes. Il était nécessaire de l'étendre.

Nous n'avons jamais signé de convention tripartite, mais bien bipartite, entre Decaux et la Ville.
La convention du 27 avril 2009 entre la Ville et Decaux concernant Villo a été établie sur la base de la concession régionale. Elle prévoit :
- 57 stations de vélos sur le territoire de la Ville, dont 32 sites sur voirie communale (25 sur voirie régionale) ;
- 30 MUPI de 2 m² (dont 1 sur la voirie communale) ;
- 11 MUPI de 8 m², exclusivement sur voirie régionale.
L'avenant à adopter aujourd'hui apporte quelques modifications à la convention de base. Il résulte d'une concertation et d'une discussion avec Decaux et la Région, et d'une analyse de la situation dans les autres communes bruxelloises. Voici le contenu des modifications :
- 3 stations de vélos viendront s'ajouter au parc existant, qui passera ainsi à 60 (au lieu de 57), dont 33 sur voirie communale (au lieu de 32).
- Le nombre de MUPI de 2 m² passera de 30 à 70 (sur ces 40 nouveaux mobiliers, 23 sur voirie communale.
- Le nombre de MUPI de 8 m² augmente aussi de 3 unités pour atteindre le nombre de 14 (au lieu de 11), toutes sur voirie régionale.
Le nombre de MUPI augmente donc considérablement, sachant que la Ville connaissait un déficit de panneaux publicitaires par rapport à d'autres communes. Je ne défends pas la publicité, mais si nous voulons un système de vélos en libre service, nous devons céder des espaces publicitaires. Cette augmentation est proportionnelle au nombre de stations. Je rappelle que la Ville de Bruxelles accueille 60 stations sur les quelque 200 prévues dans la convention régionale. L'avenant permet ainsi de rétablir un certain équilibre avec l'ensemble des autres communes, ce qui est tout bénéfice pour les usagers du vélo sur notre territoire. Je rappelle également qu'en contrepartie de la publicité sur notre territoire, nous percevons des rentrées non négligeables (voir tableau). En 2010, elles ont été de 1.490.681 € et elles sont en constante augmentation.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- J'ignore qui est la crémière, mais elle donne bien plus que son sourire. Ledit avenant prévoit la création de 3 nouvelles stations et, en échange, vous concédez à Decaux 40 MUPI supplémentaires et 3 espaces de 8 m², alors que ces derniers contreviennent au règlement d'urbanisme de la Ville en matière d'affichage. La concession à Decaux est énorme en termes d'encombrement publicitaire de l'espace public. Je ne conteste pas le principe du système Villo, mais nous le payons trop cher. Le service rendu est ainsi annihilé par une dégradation de la qualité de vie des habitants. Notre groupe n'approuvera pas cet avenant.

Vous n'avez pas répondu à ma question portant sur les majorations évoquées à l'article 3 de la convention. Je suis très inquiète. J'invite le Collège à remettre ce texte sur le métier et à négocier avec Decaux une convention qui soit moins néfaste à l'environnement de la Ville de Bruxelles.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Coomans de Brachène.

M. Coomans de Brachène.- Je souhaiterais réagir aux propos de l'échevin et du ministre de la Mobilité. Je viens de vérifier sur Internet les places disponibles dans les stations Villo du centre-ville. Elles sont quasiment toutes saturées ! Les statistiques sont catastrophiques. Certaines stations ne sont pas exploitables pendant 85 % du temps : ou vous ne pouvez pas déposer votre vélo, ou vous ne pouvez pas en prendre. Ainsi, un pan entier de la mobilité bruxelloise est totalement bloqué. Vous pouvez me traiter de populiste...

M. De Lille.- Actuellement, une place est disponible à la station Agora. Le système fonctionne.

M. le Bourgmestre.- Je vous demande de ne pas tenir de débats singuliers.

M. Coomans de Brachène.- Selon moi, Villo court à la catastrophe. On évoque le chiffre de 25.000 abonnés, mais la plupart des abonnements ont été offerts par Villo ; les autres sont des abonnements combinés avec Mobib. La société Decaux confirme ce point, d'ailleurs. Sur les 180 stations de la Région, seules 160 sont actuellement opérationnelles.

J'en viens au coût. Cyclocity coûtait 900 € par vélo et par an ; ce montant est passé à 1.200 € avec Villo. Prenez la mesure de ce que vous êtes sur le point de signer, faute de quoi le système de vélo en libre-service disparaîtra.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. El Ktibi.

M. El Ktibi, échevin.- J'entends vos remarques. Je rappelle que le système Villo est géré par la Région. Madame Lemesre, l'augmentation du nombre de MUPI que vous évoquez correspond à l'augmentation du nombre de stations. L'équilibre est donc maintenu.

Dossiers de M. l'échevin Mampaka

- Accord de la section

Dossiers de M. l'échevin De Hertog

- Accord de la section

Dossiers de M. l'échevin Fassi-Fihri

- Accord de la section

Vote

M. le Bourgmestre.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

M. le Bourgmestre.- Adoptés par 34 voix, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions orales

Question orale de Mme Lemesre relative au « bilan et perspectives de l'organisation de l'événement 'Taratata' sur la place des Palais »

Mme Lemesre.- L'enregistrement de l'émission « Taratata » à Bruxelles fut un réel succès, également en termes de communication et d'image pour la Ville. Je ne vous interpellerai donc pas sur l'opportunité d'un tel événement, mais bien sur les enseignements que l'on peut tirer de son organisation en termes de moyens techniques et de mesures de sécurité. Notamment, le fait que les écrans ne reproduisaient pas le son du concert a incité des jeunes à escalader les grilles du parc Royal, et l'on peut imaginer les accidents qui auraient pu se produire. Heureusement, il n'y a pas eu d'incident.

Une autre question se pose : la place des Palais est-elle l'espace public le mieux adapté pour accueillir une manifestation rassemblant un public deux ou trois fois plus nombreux que les 25.000 participants initialement prévus ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Close.

M. Close, échevin.- Nous pouvons nous féliciter du succès de cet événement, dont l'impact en termes d'image pour la Ville dépasse toutes les campagnes de publicité que nous aurions pu imaginer : quatre heures de direct diffusées sur Europe 1, France 2 et TV5 Monde !

Initialement, les producteurs de l'émission souhaitaient organiser l'événement sur la Grand-Place. Cette piste a été d'emblée écartée par nos services pour des raisons évidentes de sécurité. Les organisateurs comptaient sur 15.000 spectateurs. Ni la Ville ni la zone de police n'auraient pu prévoir un tel succès. Le seul indicateur dont nous disposions était celui de Facebook qui enregistrait 30.000 inscriptions.

J'en viens à l'organisation. Nous avons tenu trois réunions préalables avec les services de secours, des pompiers et de la police. La dernière a été organisée, à mon initiative, le jour de l'événement, à 17 heures, l'objectif étant de fixer les mesures à prendre en cas de fermeture de la place. La police de Bruxelles jouit d'une grande expérience en la matière, puisqu'une telle mesure est prise lors de chaque feu d'artifice du 21 juillet

et du 31 décembre. Les effectifs techniques et opérationnels ont été renforcés par rapport à ceux déployés lors de la Fête de l'Iris (plus dispersée) ou du Brussel Summer Festival (payant). Un poste de coordination des secours était en place au troisième étage du BIP (place Royale) ; un poste médical avancé et un dispositif important de la Croix-Rouge étaient également prévus. Dès 18 heures 30, nous avons assisté à un afflux incessant de spectateurs. Je remercie à ce propos les services de police, l'état-major et les services de secours pour leur réactivité et leur parfaite coordination. Nous n'avons eu à déplorer que seize interventions « lourdes » de la Croix-Rouge (nécessitant une hospitalisation), dont sept étaient dues à l'ébriété. Je tiens également à souligner la réactivité de la STIB, qui a dû fermer trois stations de métro dans l'urgence et renforcer son trafic de nuit.

L'absence de sonorisation autour des écrans placés dans le parc résulte d'un choix délibéré. Nous souhaitions en effet y ménager un espace plus calme où les spectateurs pourraient se relaxer. Si nous avions prévu une telle affluence, nous aurions installé des baffles, mais il est également probable que nous aurions alors opté pour un autre site. À la demande du bourgmestre, nous étudions différents lieux pour les adapter sur le plan technique (comme la place du Marché au Poisson et la place des Palais) pour éviter les passe-câbles, les groupes électrogènes, etc. L'avenue du Centenaire au pied de l'Atomium était peut-être mieux adaptée, mais il n'est pas sûr que ce site ait attiré tant de monde. Je souligne encore une fois la réactivité des services de police et de secours. Bien entendu, de tels événements comportent des risques et nous devons y réfléchir. J'ai moi-même passé les quatre heures de spectacle au centre de crise et je n'ai senti à aucun moment que les services étaient débordés par les événements. Un premier debriefing a eu lieu la semaine passée et d'autres se tiendront encore sur l'organisation des prochains événements gratuits. La Ville a bénéficié d'une extraordinaire médiatisation ; la qualité des artistes et le beau temps y ont contribué. Tous les événements gratuits comportent des risques, notamment parce que l'affluence est imprévisible. Le bilan que nous en dressons est extrêmement positif, mais nous étudions les moyens d'améliorer encore l'organisation de telles manifestations.

M. le Bourgmestre.- Je tiens à souligner encore l'excellente coordination entre les différents services qui nous a permis d'être présents quand il le fallait. Évitons de dramatiser et ayons confiance dans nos services de sécurité.

Question orale de M. Heirbaut intitulée « Le cimetière de Neder-over-Heembeek est-il mort ? »

M. Heirbaut.- Monsieur le Président, je me fais l'écho de nombreux habitants, pas du cimetière, mais de ceux qui viennent s'y recueillir.

Depuis quelque temps, il règne dans le cimetière de Neder-over-Heembeek une impression de laisser-aller. Il n'y a presque plus personne qui y travaille ou alors, s'il y en a, leur service est particulièrement discret. Dès lors, le site est de moins en moins bien entretenu. De plus, le panneau indicateur du site est complètement effacé et sale. Enfin, trop souvent, les heures d'ouverture ne sont pas respectées. Ne pourrait-on pas remédier à cette situation particulièrement pénible pour des personnes ayant déjà perdu un être cher ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Fassi-Fihri, échevin.- Je vous répondrai également pour ce qui relève des compétences de M. l'échevin Mampaka. Je rappelle en effet que la gestion des cimetières relève à la fois du service des espaces verts, pour l'entretien des allées et des parcelles, et du service de la démographie, pour les aspects administratifs.

La question que vous soulevez est importante, car elle touche tous les citoyens dans des moments souvent pénibles.

Beaucoup de cimetières de la Ville ont besoin d'être rénovés, et un montant de 500.000 € a été inscrit à cette fin au budget extraordinaire de l'exercice 2011. La ventilation est la suivante : 80.000 € pour le cimetière de Neder-over-Heembeek (12.500 pour les études et permis, 55.000 pour l'aménagement des bâtiments, dont les sanitaires, 12.500 pour l'infrastructure et le colombarium) ; 151.000 € pour le cimetière de Laeken (19.000 pour les études et permis, 110.000 pour l'aménagement et la maintenance des bâtiments, 12.500 pour l'infrastructure et le colombarium,

10.000 pour la restauration des murs d'enceinte) ; 80.000 € pour Haren (12.500 pour les études et permis, 55.000 pour l'aménagement et la maintenance des bâtiments, 12.500 pour le colombarium) ; 203.000 € pour le cimetière de Bruxelles-Evere (135.000 pour les bâtiments, 55.000 pour la restauration des murs d'enceinte et de garde, 12.500 pour les infrastructures et le colombarium).
En ce qui concerne l'accueil des citoyens, nous avons lancé, il y a plus d'un an, une réforme du service inhumation. Nous en sommes à la fin des négociations avec les organisations syndicales. Depuis le 20 juin, un nouveau système est en place, qui prévoit deux à quatre gardiens présents en permanence dans chacun des quatre cimetières de la Ville pour assurer l'ouverture et la fermeture (8h30-16h30 toute l'année et 8h30-17h00 pendant les deux semaines qui précèdent le 1er novembre). Cette nouvelle équipe a pour mission d'assurer l'accueil et l'information des visiteurs. Nous avons prévu, pour tous les agents qui travaillent dans nos cimetières, une formation à l'accueil, à la gestion des conflits, à l'histoire des cimetières et à la gestion informatique. Les gardiens sont encadrés par des coordinateurs qui veillent au respect des horaires et à l'entretien général des cimetières.
Nous avons également souhaité renforcer la communication avec le public en affichant clairement les horaires à l'entrée des cimetières et en modernisant les panneaux d'affichage. Une équipe logistique travaille sur le terrain à toutes les améliorations nécessaires. Les locaux du cimetière de Neder-over-Heembeek sont en cours de rafraîchissement, en attente des travaux d'aménagement. Les problèmes d'entretien sont en passe d'être résolus. Le retard accumulé est progressivement absorbé. Une demande de permis a été introduite pour la regénération de certains arbres. À moyen terme, tous les arbres qui le nécessitent seront remplacés.
Concernant les fossoyeurs, le cimetière de Neder-over-Heembeek dépend de l'équipe du cimetière de Laeken, composée de neuf personnes. Les agents de cette équipe ne sont donc pas tous présents en permanence dans les deux cimetières. Trois jardiniers gèrent l'entretien spécifiquement horticole.

Question orale de M. Heirbaut concernant « les trous et nids-de-poule dans l'avenue du Forum »

M. Heirbaut.- Je suis interpellé par de nombreux riverains qui se plaignent de trous et de nids-de-poule dans le revêtement de l'avenue du Forum. Ces dégâts sur l'avenue ont déjà abîmé plusieurs amortisseurs de voiture et rendent la vie difficile aux habitants. Dans certaines autres rues, les travaux de réfection ont déjà été réalisés depuis un certain temps.

Pouvez-vous nous dire si des travaux sont prévus sur cette avenue ? Dans l'affirmative, dans quel délai ?

Question de M. Heirbaut concernant « le croisement des rues de Ransbeek et du Ramier »

M. Heirbaut.- Le croisement de la rue de Ransbeek et de la rue du Ramier, dans le tournant vers le commissariat de police, est particulièrement dangereux. En effet, les automobilistes qui viennent de l'autoroute et qui remontent vers Neder-over-Heembeek roulent à trop vive allure et créent un réel danger pour ceux qui viennent dans le sens inverse ou qui veulent tourner rue du Ramier.

Ne pourrait-on pas, juste avant le carrefour, installer un casse-vitesse qui forcerait les automobilistes venant de l'extérieur à ralentir. Je rappelle qu'un peu glus loin, au début de la rue François Vekemans, se trouvent une école et une crèche. Et puis, de toute façon, dans l'autre sens, quand on veut aller de la rue du Craetveld à Vilvorde, on ne peut même plus rentrer du tout dans la commune...

Alors, un petit casse-vitesse de l'autre côté ne me semble pas constituer une mesure contraignante ou agressive...

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. El Ktibi.

M. El Ktibi, échevin.- Reconnaissez que nous avons investi beaucoup dans ce quartier longtemps délaissé. Dès réception du texte de votre question, j'ai envoyé des

agents sur place. Effectivement, trois ou quatre nids-de-poule ont été constatés. Ils seront incessamment comblés. Je rappelle qu'une équipe de vingt agents sillonne le territoire de la Ville pour identifier ces dégradations, l'objectif étant que tout soit réparé avant l'arrivée de l'hiver. Nous sommes bien conscients de ce problème.
Les suggestions que vous formulez dans votre seconde question pour sécuriser l'entrée dans Neder-over-Heembeek seront transmises pour étude. Mes services en évalueront la faisabilité. Toutefois, la pose d'un casse-vitesse demande de nombreuses études préalables et implique des coûts élevés : un casse-vitesse coûte entre 40.000 et 50.000 €. Mais nous sommes prêts à consentir cet effort et à trouver une solution qui agrée les riverains.

Question orale de M. Peters concernant « l'état des trottoirs de l'avenue Franklin Roosevelt »

La question de M. Peters est lue par M. Nimegeers.

Les trottoirs de l'avenue Franklin Roosevelt sont dans un état catastrophique. Plus aucune dalle n'est encore collée à une autre. La plupart sont cassées et le trottoir présente des différences de relief provoquant des chutes, particulièrement chez les personnes âgées. En outre, un poteau d'éclairage a été enlevé entre le 128 et le 130. Tous les trottoirs des rues environnantes ont été refaits. Il semble que l'avenue Franklin Roosevelt fasse également partie d'un plan de rénovation.
Cela est-il exact ? Dans l'affirmative, quand seront réalisés les éventuels travaux ?
M. le Bourgmestre.- La parole est à M. El Ktibi.
M. El Ktibi, échevin.- L'avenue Franklin Roosevelt est une voirie régionale. Je pense qu'un projet existe, mais il tarde à être exécuté pour des raisons que je crois deviner : les trottoirs de cette avenue sont en pierre bleue ; ce matériau coûte cher et demande beaucoup de main-d'œuvre. Mais vous pouvez rassurer M. Peters : en pareil cas, nous faisons pression sur le gouvernement régional pour que le problème soit réglé, tant pour la voirie que pour l'éclairage.

Question orale de Mme Nagy concernant « l'avenir du site Godin et des terrains attenants au marché matinal et au centre européen de fruits et légumes »

Mme Nagy.- La construction d'un centre commercial sur le site des anciennes usines Godin, le long du canal, n'attend plus que la remise du certificat d'urbanisme par la Ville de Bruxelles. Car après le retrait de la chaîne de magasins Decathlon, des rumeurs laissent accroire que le promoteur du projet 'Just Under The Sky' souhaiterait revendre les terrains une fois le certificat en main, de manière à profiter de la plus-value que ceux-ci auraient gagnée en passant de terrains industriels à commerciaux.

J'aimerais savoir si la Ville sera toujours encline à délivrer le certificat dans ces conditions ? Dans l'affirmative, quelles seront les mesures prises afin d'éviter le scénario susmentionné ? Le fait que le projet puisse ne pas se réaliser *in fine* donnerait l'occasion à la Ville de réfléchir au site Godin en revalorisant le patrimoine remarquable qui s'y trouve et en maintenant un pôle économique, dont le marché matinal et le centre européen de fruits et légumes feraient partie. La presse faisait état, le 7 juin, d'une modernisation des installations de ces deux derniers.

Mais il est également question, à moyen terme, de déplacer le marché matinal, sans doute vers le site de Schaerbeek-Formation pour développer sur l'îlot MaBru un quartier mixte avec une portion assez conséquente de logements.

Qu'en est-il de ce projet ? Est-ce une option privilégiée dans le cadre du schéma directeur de Schaerbeek-Formation ?

Les travaux de restructuration du site MaBru représenteraient un investissement sur quinze ans, selon la presse. Quels seront les délais envisagés dans l'hypothèse d'un déménagement de MaBru vers Schaerbeek-Formation ? Ces délais coïncideront-ils avec les délais d'amortissement, les délais relatifs aux baux emphytéotiques et les autres conventions d'occupation ?

Par ailleurs, Mme Grouwels évoque d'autres fonctions pour ce site, telles qu'un équipement collectif « Zéro émission », un stade de football ou du logement de haute

qualité. Pensez-vous que ces différentes fonctions soient réellement compatibles avec l'établissement d'un grand pôle agroalimentaire ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités ?

À quelle hauteur la Ville financera-t-elle le projet de déménagement du pôle agroalimentaire ? La viabilité du site, avec ses terrains pollués, impliquera-t-elle des coûts élevés ? Comment un tel financement sera-t-il rentabilisé ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Comme vous le savez, la commission de concertation de ce mardi a rendu, pour le projet Just Under The Sky, un avis favorable assorti d'un ensemble de conditions. En effet, suite à l'étude d'incidence qui a permis d'améliorer sensiblement le projet et de clarifier les questions d'ordre juridique, et après avoir pris connaissance de la décision du gouvernement régional du 17 mars 2011 de ne pas lancer de procédure de classement de la totalité du site Godin, il m'est apparu, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la commission (décision prise à l'unanimité, y compris par les représentants de la commune de Schaerbeek), que ce projet pouvait être poursuivi moyennant une série de conditions : prévoir un schéma de circulation pour piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite et véhicules autour des bâtiments en liaison avec les constructions et activités voisines ; assurer une cohérence sur l'ensemble du site en matière de mobilier urbain, signalisation, enseignes et éclairage ; conserver et restaurer le bâtiment dit « la cathédrale » ; prévoir l'intégration d'éléments de nature à préserver la valeur mémorielle du site ; installer une crèche sur le site ; modifier le tracé de la voirie, etc.

L'enseigne Decathlon est pressentie depuis le début comme occupant principal du site. À ma connaissance, cela reste d'actualité, même si les surfaces devront être réduites.

À ce stade, je n'ai aucune raison de penser qu'une fois le permis accordé, le terrain serait revendu.

Quant à l'avenir de la zone économique adjacente, notamment le développement du

centre européen des fruits et légumes et du marché matinal, l'étude en cours du schéma directeur de Schaerbeek-Formation entend imprimer une réorganisation globale de ce secteur pour répondre aux défis économiques et démographiques de la Région. À ce stade de l'étude, la possibilité est évoquée de déplacer les activités actuellement localisées sur l'îlot MaBru pour y implanter un quartier mixte principalement dédié au logement.

La Ville de Bruxelles a toujours collaboré étroitement avec le marché matinal. Tel est également le cas dans le cadre du schéma directeur. Les contacts pris confirment que MaBru et le centre européen des fruits et légumes, au titre d'acteurs spécialisés, sont prêts à participer à un projet de grand pôle logistique, moderne, localisé sur Schaerbeek-Formation. Nous en sommes à un stade intermédiaire de l'étude et je ne puis me prononcer sur son résultat final, également planifié à l'échelon régional. Il s'agirait d'un projet à long terme, et il est donc logique que MaBru continue d'investir pour moderniser son activité. Je resterai attentif à l'évolution de ce dossier, mais je ne puis vous prédire l'avenir, car je n'ai pas de boule de cristal...

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Il est heureux que notre échevin de l'urbanisme n'ait pas de boule de cristal pour prévenir l'avenir. En effet, l'un des grands principes de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire consiste à imaginer des hypothèses et à présenter le projet politique que l'on souhaite appliquer aux grands sites stratégiques de la ville. Une telle démarche exige une vision, une volonté, des études et de la concertation ; elle exige également que l'on imagine l'évolution de la ville.

Le projet Godin repose uniquement sur l'implantation d'une grande enseigne sur le site. Il me semble qu'au minimum, le demandeur devrait être contacté et sondé quant à ses intentions, avant de saccager un site sur la base de simples rumeurs. Quant au classement du site, vous renvoyez la balle à la Région, mais je rappelle que cette dernière a suivi l'avis rendu par le Collège de la Ville. Cette dernière a donc joué un rôle majeur dans ce dossier.

Vu la valeur du site en question, il serait intéressant de mener une réflexion globale sur son avenir et de ne pas hypothéquer ce dernier en misant uniquement sur un projet commercial. Nous devons valoriser les éléments les plus intéressants de ce site et réfléchir également en termes de développement durable.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Vous pouvez tourner ma réponse en dérision... Lorsque j'ai reçu votre question, j'ai contacté le demandeur : il m'a confirmé le maintien du projet. En outre, depuis l'étude d'incidence, le projet global ne repose plus sur une seule enseigne, mais sur plusieurs. Pour le reste, nous participons au comité d'accompagnement de Schaerbeek-Formation et, comme vous le savez, les négociations sont en cours.

Question orale de Mme Jellab sur « le réaménagement de l'avenue du Port »

Mme Jellab.- Comme vous le savez, le réaménagement de l'avenue du Port tel que prévu par la Région est programmé pour la mi-août.

Avez-vous eu écho de la contestation citoyenne qui se mobilise contre ce projet ?

Un pétition a recueilli plus de signatures que les voix électorales de Mme Grouwels aux élections régionales, soit 2.245 voix. Les signataires de cette pétition sont, avant tout, soucieux de la préservation de notre patrimoine bruxellois. L'avenue du Port est plus qu'une simple artère : elle est le témoin vivant, unique par son ampleur, de l'importance des infrastructures industrielles et du développement du quartier maritime de notre Capitale. Elle est la dernière avenue portuaire de notre cité. Elle se caractérise par son gabarit, avec une largeur moyenne de 26,5 m, par sa mer de pavés (un revêtement durable et viable encore 1.000 ans au moins) et par l'alignement de ses 300 platanes.

L'aménagement de cette avenue sera tout simplement un désastre et aura un impact

réel sur l'environnement, avec l'abattage de 300 platanes sains (sauf exceptions) et le remplacement des pavés par du béton.

En tant que Bourgmestre, grand connaisseur du passé de notre commune et attaché à son identité, que pouvez-vous faire pour arrêter ces travaux invasifs qui effaceront à jamais l'histoire de notre Cité ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Je rappelle que le permis dont question a été octroyé par la Région. C'est donc à ce niveau que vous devriez intervenir.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Jellab.

Mme Jellab.- La réponse de l'échevin me semble un peu courte. Ma question s'adressait surtout à M. le Bourgmestre. Nous connaissons la position de M. l'échevin, qui a rendu un avis favorable à ce projet, mais il s'agit en l'espèce du patrimoine bruxellois. Les signataires de la pétition attendent que vous réagissiez à un tel projet qui dévastera l'histoire de notre Ville.

M. le Bourgmestre.- Je vous remercie, mais ce projet résulte d'un processus démocratique. Quelle que soit ma position personnelle, je me dois de respecter le fonctionnement de nos institutions.

Question orale de Mme Ries concernant « l'abattage de 22 arbres au Jardin du Roi »

La question de Mme Ries, excusée, est lue par Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- Vous connaissez la situation du Jardin du Roi et la préoccupation de ses riverains face aux recommandations formulées par la commission de concertation du 18 mai, lors de laquelle il fut décidé d'émettre un avis favorable à la proposition d'abattage des 22 arbres du Parc.

Je ne doute pas que les orientations de la Ville de Bruxelles sont dictées par des considérations environnementales et par l'impérieuse nécessité de sécuriser ce parc

pour les promeneurs, ainsi que de parer aux risques de dégradation liés à la chute d'arbres ou de branches.

Cela étant, il semble que peu de cas ait été fait des arguments des riverains, qui expriment des préoccupations légitimes en termes d'impact visuel et, surtout, sonore, vu la proximité de grands axes routiers. L'expertise effectuée sur les 22 arbres du Jardin du Roi laisse en effet penser qu'un abattage en plusieurs phases aurait pu être envisagé, en commençant par l'abattage des arbres jugés malades ou dangereux, soit 6 sur 22, pour progressivement replanter de nouvelles espèces et, à terme, renouveler l'ensemble du parc de manière homogène, sans préjudice pour les riverains et sans danger pour les promeneurs.

Pourquoi la Ville a-t-elle refusé catégoriquement un scénario d'abattage progressif qui

aurait pu satisfaire tant les exigences environnementales et de sécurité que les demandes légitimes et raisonnables de quelque 130 riverains ?

Les habitants du quartier expriment une certaine frustration de ne pas avoir été suffisamment écoutés par la Ville. Estimez-vous que la communication de la Ville vis-à-vis des riverains a été bien menée ?

Le Collège de la Ville de Bruxelles entend-il suivre les recommandations faites par la commission de concertation du 18 mai sur le sujet ?

Quel est le coût total estimé de cet abattage et de la replantation de 27 arbres dans ce parc, et comment ce coût est-il réparti avec la commune d'Ixelles ?

Quelles seront les prochaines étapes de la procédure ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Je répondrai précisément à vos questions, même s'il s'agit d'un dossier régional.

Le Jardin du Roi est un site classé. Toute décision doit obtenir l'avis conforme de la Commission royale des monuments et sites. Celle-ci soutient l'abattage à condition de replanter des chênes de bonne taille. Tant la Ville que la Région sont obligées de se

ranger à cet avis. En outre, les différents avis techniques ont conclu que les arbres actuels sont d'une essence peu adaptée aux conditions urbaines : leur croissance s'est faite trop rapidement et ils sont particulièrement sensibles aux intempéries, ce qui provoque des bris soudains de grosses branches.

Même s'ils ne présentent pas tous le même degré de dangerosité, leur élimination partielle fragilisera ceux qui sont maintenus. L'autorité communale ne peut pas prendre la responsabilité de maintenir une situation dangereuse.

Enfin, le maintien de grands arbres empêcherait le développement normal des jeunes arbres à replanter.

J'ai participé à ladite concertation : les riverains demandaient que ne soient abattus qu'une partie des arbres. Or le fait de n'abattre que quelques arbres n'aurait pas permis de maintenir une qualité d'ensemble.

Les riverains ont été longuement entendus, et un débat transparent s'est tenu avec les ingénieurs de l'IBGE et les représentants des différentes instances. Les avis techniques émis par différents spécialistes menaient tous à la même conclusion, ainsi que ceux de la Commission royale des monuments et sites et de la commune d'Ixelles. Lors de sa séance du 16 juin, le Collège a rendu un avis favorable à la demande, mais à condition de replanter 27 chênes d'Espagne de bonne dimension, en 2 alignements. L'une des craintes des riverains était que l'on replante de petits arbres qui auraient mis 20 ou 30 ans à repousser.

La gestion du Jardin du Roi est assurée par l'IBGE, qui prendra en charge l'ensemble des coûts liés à l'abattage et à la replantation des arbres sur les territoires d'Ixelles et de Bruxelles. Ils ne nous ont pas communiqué le montant de ces travaux.

Quelles seront les prochaines étapes de la procédure ? Le Collège a transmis son avis à la Région le 23 juin 2011. Le fonctionnaire délégué prendra une décision finale sur la demande en tenant compte des différents avis (Commission royale des monuments et sites, commission de concertation, Collèges d'Ixelles et de Bruxelles).

J'admets volontiers que cette décision était difficile à prendre, compte tenu de la qualité de l'environnement actuel, mais les avis techniques et les risques encourus ont forcé notre choix.

Question orale de Mme Nagy concernant « le maintien de l'Arenberg dans les Galeries St-Hubert »

Mme Nagy.- La presse faisait état, le mercredi 29 juin, du non-renouvellement du bail du cinéma Arenberg situé dans les Galeries royales Saint-Hubert. Il s'agit pourtant d'un lieu emblématique pour le cinéma, en plein cœur de Bruxelles. L'espace, avec ses deux salles protégées aujourd'hui, fut construit en 1939 et reçut au départ l'appellation de « Cinéma des Galeries ». L'Arenberg s'y est installé il y a une quinzaine d'années. L'objectif premier était de pérenniser un cinéma d'art et d'essai. Mais aujourd'hui, le propriétaire des lieux, la Société royale des Galeries Saint-Hubert, n'a pas renouvelé le bail locatif. L'Arenberg a réagi en faisant circuler une pétition ayant pour ambition de demander le soutien des citoyens, mais aussi des pouvoirs publics, afin de pérenniser ses activités et sa programmation art et essai, ainsi que de maintenir un projet culturel de qualité unique à Bruxelles.

J'aimerais dès lors vous poser une série de questions :

Quelle est la position de la Ville de Bruxelles en l'espèce ?

Une rencontre est-elle prévue entre la Ville et la Société royale des Galeries Saint-Hubert ? Dans l'affirmative, dans quel délai ?

Quelle sera la démarche de la Ville pour soutenir le projet de cinéma d'art et d'essai de Thierry Abel, patron de l'Arenberg ?

Allez-vous tenir compte des 11.000 signatures déjà recueillies par la pétition pour le maintien de l'Arenberg en son lieu ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Fassi-Fihri, échevin.- Vous le savez, nous sommes très attentifs aux acteurs culturels présents sur le territoire de la Ville, et particulièrement en matière de cinéma d'art et d'essai. En l'occurrence, le dossier ne concerne pas directement la Ville, puisque les deux opérateurs agissent à titre privé, et il peut être comparé à celui de la Samaritaine. Dans ce dernier dossier, la Ville avait pris ses responsabilités et organisé des rencontres avec la ministre de la Culture de la Communauté française pour tenter de dégager une solution. En l'espèce, nous avons tenté d'agir de la même manière, à quelques nuances près. Le cinéma Arenberg est soutenu par les services de la culture de la Ville de Bruxelles à hauteur de 25.000 € par an, ce qui le situe parmi les cinq plus grands bénéficiaires de subsides culturels. Nous lui octroyons également des aides ponctuelles, notamment pour la Quinzaine des réalisateurs.

Ce dossier implique un propriétaire et un locataire, lequel éprouve des difficultés à honorer ses loyers. Le propriétaire, malgré les appels répétés de la Ville, notamment par la voix de son Bourgmestre, a refusé de reconduire le bail locatif. La Ville n'a aucun autre moyen d'intervenir dans cette affaire. Ce qui nous importe, c'est le maintien de l'affectation culturelle, notamment en cinéma, du lieu actuellement occupé par l'Arenberg.

La presse a évoqué un projet alternatif qui serait retenu par le propriétaire. À ce stade, je n'ai eu que des contacts officieux avec le promoteur du projet. J'attends une rencontre officielle et la soumission d'un dossier complet et formel, sur lequel la Ville se prononcera quant à un éventuel soutien. Je le répète, nous souhaitons maintenir dans ce lieu une activité de promotion du cinéma d'art et d'essai. Le cas échéant, nous soutiendrions un tel projet.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je vous remercie pour votre réponse. Je comprends votre difficulté à intervenir dans un tel contexte et je vous encourage à rechercher une solution. Le cinéma d'art et d'essai manque de salles. Ne faudrait-il pas trouver une solution au lieu de sacrifier le cinéma Arenberg actuel ? Les déclarations du promoteur du

nouveau projet m'ont choquée, puisqu'il a affirmé vouloir bénéficier des mêmes subsides que ceux alloués à l'actuel cinéma Arenberg. Ce dernier a fait ses preuves et mérite que vous réunissiez tous les acteurs pour le soutenir et maintenir son activité à Bruxelles.

Mondelinge vraag van de heer Erens betreffende het standpunt van de burgemeester over de resultaten van een onderzoek van het Jeugdonderzoeksplatform waaruit een toenemend antisemitisme zou blijken bij de Brusselse jongeren

De heer Erens.- Mijnheer de burgemeester, “Jong in Brussel” is de recentste publicatie van het Jeugdonderzoeksplatform, een samenwerkingsverband tussen de VUB, de KU Leuven en de Universiteit Gent. “Jong in Brussel” is de bundeling van een onderzoek uitgevoerd bij 2837 leerlingen in 32 Brusselse secundaire scholen. Het resultaat is vrij alarmerend : zo durft ruim een vierde van de jongeren ’s avonds niet buiten komen en blijkt de helft van de moslimjongeren antisemitisch te zijn. Bovendien zou volgens het onderzoek de beste garantie voor een tolerante houding niet een gemengde school zijn, maar wonen in een evenwichtige wijk.
Mijnheer de burgemeester, als beleidsmaker dient u met deze resultaten wel enigszins rekening te houden. Misschien zult u zelfs hier en daar moeten bijsturen. Uit het wetenschappelijke onderzoek blijkt immers dat de helft van de Brusselse moslimleerlingen, ongeacht het opleidingsniveau, antisemitisch is. Volgens de VUB-socioloog Marc Elchardus, die het onderzoek leidde, is het antisemitisme bij moslimleerlingen theologisch geïnspireerd en is er een rechtstreeks verband tussen het moslim zijn en het koesteren van antisemitische gevoelens. Nog volgens Elchardus zijn deze gevoelens bij katholieken met anti-Joodse gevoelens lang niet zo sterk als bij moslims. Dat maakt dat die negatieve gevoelens moeilijk te bestrijden zijn.
Uit het onderzoek blijkt ook dat Belgische, Marokkaanse, Turkse en Zuid-Europese jongeren vooral aansluiting zoeken bij de eigen cultuurgenoten. Ze maken nog altijd moeizaam vrienden in een andere etnische gemeenschap.

Tijdens een debat over dit onderzoek in het Vlaams Parlement antwoordde de minister van onderwijs, de heer Smet, het volgende “Wat deze eerste meting ons wel leert, is dat er zich bij de moslimjongeren op het vlak van het antisemitisme een probleem stelt dat bijzondere aandacht verdient”. Het probleem wordt dus bevestigd door de Vlaamse beleidsmakers.

Over dit onderzoek schreef Steen Samyn, chef politiek van *De Morgen* : “In zo’n klimaat is zelfs passieve tolerantie, waarbij bevolkingsgroepen elkaar gewoon gedogen, verre van vanzelfsprekend. Helemaal ontmoedigend is de vaststelling dat het niet helpt de “andere” te leren kennen. Jongeren die in sterk gemengde scholen onderwijs volgen, beoordelen elkaar niet genuanceerder. Wat telt, is niet de schoolcontext, maar wel de buurt waarin men opgroeit en leeft.” Toch weer een zoveelste aanfluiting van onze multiculturele maatschappij.

Voor het Vlaams Belang staat het buiten kijf dat de waarden van onze westerse beschaving, zoals ze geleidelijk gegroeid zijn, op een meer assertieve manier, onder meer in het onderwijs, ook naar de moslimjongen moeten worden gebracht.

Mijnheer de burgemeester, wat is uw reactie op de conclusies van het onderzoek “Jong in Brussel”? Bent u van oordeel dat er beleidsconclusies moeten worden getrokken? Doet het toenemende antisemitisme bij moslimleerlingen, dat in het Nederlandstalige onderwijs in Brussel wetenschappelijk is vastgesteld, zich ook voor in het Franstalige net? Welke beleidsmaatregelen plant u tegen dat verontrustende antisemitisme?

De Burgemeester.- Mijnheer Erens, eerst en vooral is het positief dat u opkomt voor de strijd tegen het antisemitisme en tegen racisme.

Ten tweede, is het voor mij een probleem dat er in het kader van dat onderzoek geen enkele peiling is gedaan in een Nederlandstalige of Franstalige school van het Brussels stedelijk onderwijs .

Ten derde, hebben wij bijzonder zware opvoedingsprogramma’s in de scholen van de beide taalgemeenschappen op ons grondgebied. Het verheugt mij trouwens dat wij zo ver gaan dat wij een aantal agora van de vrijheden georganiseerd hebben waar de

verhouding helemaal anders blijkt te zijn dan wat men in het onderzoek beweert.
Het woord is aan de heer Erens.

De heer Erens.- Mijnheer de Burgemeester, die peiling is blijkbaar toch op een vrij wetenschappelijke wijze gedaan. Zou het misschien niet goed zijn, want meten is weten, dat de stad in haar eigen onderwijsnet haar eigen peiling zou doen, misschien hier en daar een beetje aangepast op basis van de hoofdstedelijke context?

De Burgemeester.- Wij hebben onze eigen programma's.

Mondelinge vraag van de heer Erens betreffende het project "*Just under the Sky*" versus het NEO-project in Laken

De heer Erens.- Mijnheer de burgemeester, op dinsdag 28 juni verleende de overlegcommissie van de stad Brussel een positief advies "onder voorbehoud" met betrekking tot het bouwen van een commercieel centrum, genaamd *Just under the Sky* op de Godinsite te Laken.

Dat project, waar de stad nog haar goedkeuring dient over uit te spreken, roept toch wel enkele bedenkingen op. Het middenveld, gaande van tal van belangengroepen zoals Bral tot UNIZO (Unie van Zelfstandige Ondernemers) en UCM (Union des Classes Moyennes) zijn volledig en uitgesproken tegen dit project gekant.

Zo zou de aanvraag in strijd zijn met het gewestelijke bestemmingsplan. Het zou los zijn opgemaakt van het richtschema "Schaarbeek-Vorming", waar de *Just under the Sky*-site nochtans deel van zal uitmaken. Het zou bovendien een mobiliteitscatastrofe veroorzaken en een negatieve impact kunnen hebben op de handel in de binnenstad en in bestaande winkelcentra zoals Westland of Woluwe Shopping Center. Het *Just under the Sky*-project zou slechts 200 bijkomende jobs creëren, wat door de sector als "schamel" wordt bestempeld en bovenal zou het de historische Godinsite, met de geklasseerde familistère en kathedraal, zeker niet ten goede komen aangezien het veronderstelt dat de loodsen die aan de basis liggen van het ontstaan van de Godinsite zullen worden afgebroken.

Veel bezwaren dus, maar er is meer.

Just under the Sky betekent een winkelcentrum van 56.271 m^2, met 1653 parkeerplaatsen, in “het verlengde van de A12”. Dat is op amper enkele kilometers afstand van die andere plaats waar u, op een andere site, een ander megalomaan project koestert met eveneens een shoppingcentrum dat niet minder dan 70.000 m^2 zal omvatten.
De studies die aantonen dat dergelijke shoppingcentra niet meer van deze tijd zijn, zijn legio. Ze zouden niet meer in trek zijn want winkelcentra in het centrum van steden zouden meer beantwoorden aan de huidige tendens. Maar deze stad, daarin naarstig gevolgd en/of voorafgegaan door het Hoofdstedelijk Gewest, staart zich natuurlijk blind op een heel ander project, dat luidt : “Vlaanderen de loef afsteken”, door meer in het bijzonder het Uplace-project te Machelen proberen voor te zijn, ongeacht de economische behoeften en wetmatigheden. Het mag kosten wat het wil, het mag gaan ten koste van wat men maar wil, de enige ambitie die men koestert, is een winkelcentrum uit de grond stampen vooraleer dat in Vlaanderen, op enkele kilometers afstand van zowel de Heizel als de Godinsite, gerealiseerd wordt.
Het shoppingcentrum op de Heizelvlakte, 70.000 m^2 groot, te midden van een overvloed aan nog meer beton, is dan ook het enige, ietwat concrete project dat blijkt uit de onlangs voorgestelde NEO-plannen. Voor het overige zijn voor de plannen met betrekking tot de 68 ha grote site vaagheid en onzekerheid troef. Niet omdat die architecten geen ideeën hebben, wel omdat ook zij moeten vaststellen dat hun opdrachtgever, de stad Brussel, op het volbouwen van de site met onder andere een gigantische shoppingmall na, niet goed weet wat ze wil.
Men weet niet of er al dan niet een voetbalveld komt, de groene ruimte wordt wel groen ingekleurd, maar de functies blijven open. Men weet alleen met zekerheid dat er beton, enorm veel beton, komt in de plaats van recreatie. Sommige projecten staan blijkbaar wel vast. Ik denk aan woontorens, hotels, congrescentra, een concert- en evenementenzaal voor 15.000 mensen, tentoonstellingsruimtes, een gigantisch shoppingcentrum, een museum en parkeergelegenheid om al het aangetrokken publiek de mogelijkheid te bieden zijn voertuig te stallen..

Maar de groene ruimte die overblijft, overigens de enige grote groene ruimte die in het noorden van deze stad nog overblijft, wordt onder de grootste voorwaardelijkheid ingevuld. En daarmee komt ook de recreatiefunctie van de 68 ha grote Heizelvlakte op de helling te staan. Contracten met de uitbaters van de verschillende recreatieve polen (bv Oceade) werden alvast opgezegd.
Mijnheer de burgemeester, wat zijn uw uiteindelijke plannen met de Heizelvlakte? Zal ze als enige groen recreatiegebied ten noorden van Brussel blijven bestaan? Denkt u werkelijk dat een enorm winkelcentrum op deze locatie aangewezen is en rendabel kan zijn, zeker als aan de Van Praetbrug tegelijkertijd 56.271 m^2 van hetzelfde uit de grond wordt gestamp?
De oorspronkelijke bedoeling van *Just under the Sky* was een soort "speciaalzaak-winkelcentrum" op te richten met als voornaamste en grootste uitbater de Franse sportketen Decathlon. Een andere bestemming is trouwens in strijd met het bestemmingsplan. Decathlon zag echter al af van dit project ten bate van Evere. Hoe wordt de site dan wel ingevuld met respect voor het gewestelijke bestemmingsplan? Is het niet absurd om deze zone nu al in te richten, nog vóór men een duidelijk idee heeft van wat met de totaliteit van het Schaarbeek-Vormingsgebied zal gebeuren?
De Burgemeester.- Het woord is aan mevrouw Ampe.
Mevrouw Ampe.- Mijnheer de burgemeester, mijn vraag gaat hoofdzakelijk over het NEO-project op de Heizel. Naar wat we uit de persberichten hebben kunnen afleiden, is er door de architect een soort "impressieplan", dus een plan met impressies, opgesteld. Dat plan heeft enerzijds positieve kanten. Er zijn bijvoorbeeld een congrescentrum en een evenementenhal gepland en een aantal groene ruimten worden beschermd.
Dat zijn alleszins goede zaken, maar aan de andere kant veroorzaakt dit plan toch ook ongerustheid. Ik denk aan de geplande woontorens en aan het feit dat er tussen 500 en 750 woningen worden gepland. Als je ongeveer 100 m^2 per woning neemt, wat nog niet extreem veel is, kom je aan 75.000 m^2 woonruimte en volgens het plan dat in de pers is verschenen, wordt dat geconcentreerd in een viertal woontorens.

Het is onnodig erop te wijzen dat het enorm hoge woontorens zullen worden waar mensen dicht op elkaar zullen wonen, net als in de Modelwijk aan de overkant. Mijn vrees is dus dat dit plan een tweede Modelwijk inhoudt. Wij hadden liever gezien dat er op een meer duurzame manier zou worden gebouwd, meer aangepast aan wat de mensen vragen en aan wat in het voordeel is van de woonwijken rondom. Het is onnodig te zeggen dat 75.000 m^2 nieuwe woningen, met de daarmee gepaard gaande extra auto's, terwijl er nu al te weinig parkeergelegenheid is, de mobiliteit voor de buurtbewoners zeker niet begunstigen.

Daarnaast veroorzaakt het plan ook ongerustheid omdat het niet echt duidelijk is waar Oceade en Mini-Europa nu een stek zullen krijgen. Er is een duidelijke plaats aangeduid voor de bioscoop, maar ik vind dat niet terug voor Oceade en Mini-Europa. Ik hoop dus dat jullie mijn ongerustheid vandaag wegnemen en me zullen zeggen op welke plaatsen die zullen worden gevestigd.

Hetzelfde geldt voor het gebouw van het Olympisch Comité. U zult mij misschien antwoorden dat het in die kantoren een onderkomen zal krijgen. Ik kan dat aannemen. Hetzelfde geldt voor de boogschietersclub en het rugbyveld. Waar zullen die mensen hun sport kunnen beoefenen? Het is immers ontegensprekelijk zo dat veel jongeren, vooral in Laken en in de dichtbevolkte gebieden, nood hebben aan ruimten, niet alleen aan groene ruimten, maar bijvoorbeeld ook aan sportterreinen. Ik denk dan aan een zwembad zoals Oceade en aan andere plaatsen waar ze aan ontspanning kunnen doen.

Ik hoop dat u vandaag mijn ongerustheid zult wegnemen en me zult zeggen waar Oceade, Mini-Europa, het rugbyveld en de boogschietersclub zullen kunnen komen. Daarnaast is het volgens mij een uitgelezen kans om de Heizelvlakte een aangename en nieuwe bestemming te geven, ook in samenspraak met de handelaars van de Houba De Strooperlaan. Vandaar ook mijn vraag hoe die mensen bij het project worden betrokken. Op welke manier kan die handelskern baat hebben bij het plan NEO? Graag meer uitleg daarover.

De Burgemeester.- Mevrouw Ampe, ik zou eerst en vooral willen zeggen dat wij voor het NEO-project van de Heizelvlakte al heel wat volledige en duidelijke tabellen

hebben bezorgd, zowel tijdens persconferenties als in de gemeenteraden. Ik wens dus niet nog eens te herhalen wat al zo vaak is meegedeeld, vooral omdat alles wat we op dit ogenblik kunnen tonen slechts ideeën zijn voor mogelijke verspreidingen over de Heizel.
Mocht u die documenten nog eens aandachtig lezen, zou u daarin de antwoorden vinden op de vragen die u hebt gesteld.
Voor wat betreft het project *Just under the Sky* en de vraag over de naleving van het gewestelijke bestemmingsplan , verwijs ik naar wat schepen Ceux daarover in de loop van de vergadering heeft gezegd. Ik ben van mening dat wij het hierbij kunnen houden.
Mevrouw Ampe had nog een vraag over de voetbalweek in september. Omdat we echter absoluut niet weten waarover dit gaat zouden wij liever wachten op het eventuele antwoord van schepen Mampaka.
Mevrouw Ampe heeft het woord.
Mevrouw Ampe, mijnheer de burgemeester, het gaat eigenlijk over de sportweek die door BLOSO in september wordt georganiseerd. Daarin worden verschillende sporten onder de aandacht gebracht. Het is dus een week van de omnisport.
Mijn vraag is of de stad Brussel daaraan zal deelnemen. De voetbalclub in Haren bijvoorbeeld zou dat graag weten.
De Burgemeester.- Mevrouw Ampe, ik kan daar niet op antwoorden. Ik kan u hic et nunc onmogelijk zeggen hoe de schepen voor sport daar tegenover staat. U zou die vraag begin september best opnieuw stellen.
Mevrouw Ampe.- Mijnheer de burgemeester, mag ik u nog een bijkomende vraag stellen over het NEO-project?
Ik heb gedaan wat u net hebt gesuggereerd, namelijk alle documenten daarover nog eens bekeken. Het is precies daarom dat ik mij de vraag stel waar nu juist Oceade en Mini-Europa zullen komen.
De Burgemeester.- Mevrouw Ampe, nogmaals het is daar nog veel te vroeg voor. Ik heb geprobeerd u dat uit te leggen. Dat is in de plannen opgenomen en mocht u

geluisterd hebben naar wat we daarover gecommuniceerd hebben, zou u weten dat de mogelijkheid bestaat. Alleen kan dat niet meer onder dezelfde voorwaarden dan vandaag. Er moet daarover opnieuw worden nagedacht. De prijzen zullen worden afgestemd op die van de markt.

Mevrouw Ampe.- Sommige dingen zijn al helemaal uitgedacht, maar andere blijven bijzonder vaag.

De Burgemeester.- Ik zeg u al voor de vijfde keer dat dit niet waar is. Het is wel zo dat er in de plannen zoals wij ze hebben, ruimte voorzien is voor “leisure” en voor een project zoals Oceade. Misschien zal dat Oceade zijn en misschien ook niet, maar het is de markt die speelt.

Misschien hoort u liever volgend antwoord : de plaats waar Mini-Europa nu staat, wordt niet ingepalmd door de projecten die we voorzien hebben, maar ik stel vast dat u het begrepen hebt.

Mevrouw Ampe.- Neen, mijnheer de burgemeester, ik heb het eigenlijk nog altijd niet begrepen want op die plannen staat Mini-Europa, een vrij grote oppervlakte, nu ingekleurd als groengebied. Dat betekent dus dat Mini-Europa ergens anders moet komen.

De Burgemeester.- Het is absoluut te vroeg om daarover al definitieve uitspraken te doen. Het project zal echter worden gerealiseerd want wij hebben behoefte aan een dergelijk project. *De Tijd* heeft duidelijk gezegd dat de stad daar nood aan heeft. De ULB heeft daar samen met de VUB een studie over gemaakt. Wij willen dat plan dus uitvoeren, maar op het gebied van mobiliteit zouden de zaken stukken beter kunnen en wij hebben trouwens voorzien dat twee tramringen zouden worden doorgetrokken. Dat gebeurt op een zodanige manier dat de mensen van Jette daarmee zelfs naar Neder-over-Heembeek zouden kunnen reizen.

(La question orale de M. Nimegeers concernant l'avenir du Cercle Royal Léopold est reportée à la séance du 2 septembre 2011).

M. le Bourgmestre.- Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

Prochaines séances

Vendredi 2 septembre 2011

À partir de 14 heures : sections ordinaires.

Lundi 5 septembre 2011

À 16 heures : séance publique suivie d'un comité secret.

M. le Bourgmestre.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 19 heures 55.*